

A New York, les diplomates suisses lancent une nouvelle salve contre les listes noires de l'ONU

Conseil de sécurité La Confédération est actuellement jugée par la Cour européenne des droits de l'homme pour avoir appliqué les sanctions onusiennes. Elle demande que les listes soient établies dans le respect du droit international

Luis Lema, New York

Les grands Etats, c'est bien connu, n'aiment pas partager leurs prérogatives. Or la Suisse s'est mise à chatouiller les membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU. En cause: le régime des sanctions mis en place contre les membres supposés d'Al-Qaida et les talibans, dans le cadre des mesures anti-terrorisme adoptées par les Nations unies. Depuis des années, la Suisse s'active pour que les «listes noires» de l'ONU, qui frappent quelque 500 personnes ou entités à travers le monde, soient établies avec davantage de transparence et dans le respect du droit international. Avec d'autres, les diplomates suisses sont revenus à la charge vendredi au siège de l'ONU à New York.

Un «dilemme». Des «défis politiques et légaux». L'ambassadeur Peter Maurer a exprimé l'embarras de la Suisse à l'heure de continuer d'exécuter les décisions du comité des sanctions du Conseil de sécurité, comme l'y oblige la Charte des Nations unies. Le diplomate a pris appui sur les débats actuellement en cours sous la coupole fédérale pour expliquer le «dilemme» dans lequel Berne est plongé. D'ores et déjà, le Conseil des Etats a adopté une motion formulée par le sénateur Dick Marty, qui vise à ce que le Conseil fédéral n'applique plus les sanctions contre ces personnes, à moins qu'une série de conditions soient remplies. Le Conseil national pourrait faire de même en mars prochain. «Les parlementaires suisses sont préoccupés», a résumé Peter Maurer. Et le Conseil de sécurité devrait l'être aussi.

Le vent, il est vrai, a un peu tourné aux Nations unies. Avec l'arrivée au pouvoir de Barack Obama, l'administration américaine se montre plus soucieuse des procédures et de leur conformité avec le respect des droits de l'homme. Aux différentes réunions qui se sont tenues ces derniers mois sur la question des «listes noires» et auxquelles a participé la Suisse, la nouvelle administration américaine a dépêché des délégations nourries et attentives aux critiques des détracteurs. En outre, le Comité des sanctions a tempéré un peu le zèle antiterroriste affiché dans un premier temps. Ainsi, l'ONU a elle-même procédé à des révisions de sa propre liste de suspects et établi des critères visant à la mettre à jour. Huit personnes ou entités ont été rayées de cette liste, dont Youssef Nada, ce ressortissant italo-égyptien dont l'entreprise est basée à Lugano et qui a vu ses biens gelés sur décision du Seco mais qui a bénéficié par la suite d'un non-lieu en Suisse.

Cette affaire est, cependant, toujours devant la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg. Et la Suisse, comme d'autres Etats, risque d'être tiraillée entre deux obligations: obéir aux décisions de la justice internationale ou appliquer à la lettre les résolutions du Conseil de sécurité.

Avec un groupe de petits Etats de plus en plus fourni (la Belgique, le Costa Rica et la Finlande viennent de se joindre aux mécontents), la Suisse propose la création d'une instance composée d'experts indépendants auprès de laquelle les personnes visées puissent faire valoir leurs droits. Pour ces Etats, en effet, seule l'existence de cet organe extérieur de surveillance permettrait d'assurer que les décisions ne sont pas arbitraires. Cependant, dans leur projet, les Etats ont pris bien soin de laisser le dernier mot au Conseil de sécurité.

Par principe, ou par indifférence, plusieurs membres permanents du Conseil de sécurité sont pourtant extrêmement réticents à entrer en matière sur la question. Pour simplifier: pareille irruption dans les affaires internes des «Grands» est perçue comme faisant partie intégrante de la lutte qui vise à grignoter les pouvoirs du Conseil de sécurité ainsi qu'à améliorer et rendre plus transparentes ses méthodes de travail. C'est, pour le moins, un travail de longue haleine.

A New York, la diplomatie suisse se sert de l'aiguillon que constitue Dick Marty, mais en tâchant de faire évoluer le système de l'intérieur, plutôt que de menacer de ne plus le respecter, comme le propose la motion du sénateur.

Même si ses effets sont difficiles à évaluer, la mise en place de sanctions ciblées grâce à l'établissement de «listes noires» est perçue par Berne comme un instrument important dans la lutte contre le terrorisme. Toutefois, notent les diplomates suisses, le Conseil de sécurité doit aussi comprendre qu'il est dans son propre intérêt d'améliorer la transparence du système.